



Licence professionnelle Administration et sécurité des réseaux

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Administration et sécurité des réseaux. 2015, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02038718

HAL Id: hceres-02038718

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038718>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Administration et sécurité des réseaux

- Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences et technologies

Établissement déposant : Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

Établissement(s) cohabilités : /

La licence professionnelle (LP) *Réseaux & télécommunications*, spécialité *Administration et sécurité des réseaux* (ASUR) qui est délivrée par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) est ouverte depuis septembre 2004 en formation initiale et uniquement en alternance depuis 2010. Ses enseignements sont dispensés à l'IUT des Pays de l'Adour, département Réseaux et Télécoms, à Mont-de-Marsan. Elle a pour objectif de former des cadres techniques spécialisés dans le domaine de l'administration et la sécurité des réseaux informatiques.

Avis du comité d'experts

Les objectifs de la formation sont clairement énoncés tant en termes de compétences générales qu'en termes de compétences spécifiques propres à l'administration et la sécurité des réseaux informatiques. La formation présentée permet d'acquérir toutes ces compétences et ainsi d'occuper les métiers qui sont ciblés. Ces emplois sont d'un niveau cohérent vis-à-vis de la formation. La formation est structurée en quatre unités d'enseignement (UE) dont deux sont communes avec la LP *Intégration des systèmes voix / données* (ISVD). Les quatre UE sont réparties en deux unités générales, une unité de spécialisation et une seule unité professionnelle pour le stage et le projet tuteuré (ce qui n'est pas conforme à l'arrêté du 17 Novembre 1999).

Les certifications professionnelles « Cisco » sont un atout évident pour la formation mais leur mise en œuvre fondée sur le volontariat n'est pas optimale. Il n'existe pas de certification professionnelle sur la sécurité des réseaux. La durée du projet tuteuré n'est pas non plus conforme à l'arrêté du 17 novembre 1999 : il devrait représenter $\frac{1}{4}$ du volume de la formation hors stage, soit 154 heures pour cette formation. Le projet tuteuré a probablement été construit pour la formation initiale et son adéquation en termes de modalités et réalisations avec le cursus en apprentissage est difficile à apprécier, car il est trop peu détaillé.

La formation est très bien ancrée au niveau local et régional et bien positionnée au niveau national : il existe seize spécialités identiques au niveau national (Béziers, Châtelleraut et la Rochelle étant les plus proches). Il existe un environnement socio-économique évident malgré l'éloignement géographique de Mont-de-Marsan par rapport aux plus proches grandes agglomérations : la sécurité des réseaux et plus généralement des systèmes d'informations est une préoccupation évidente pour toutes les entreprises qui en disposent. La majorité des contrats d'alternance sont signés en apprentissage, avec des entreprises diversifiées et l'offre d'emploi est supérieure au nombre d'étudiants formés.

La composition de l'équipe pédagogique montre une diversité d'enseignants et un déséquilibre entre les intervenants professionnels qui sont très majoritaires (66 %), les enseignants du secondaire (11 %) et les enseignants-chercheurs (23 %). Il est difficile d'apprécier les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique (hormis le directeur des études) à la lecture du dossier. Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique ne sont pas mentionnées hormis pour les jurys (deux fois par an) et le conseil de perfectionnement annuel. Le conseil de perfectionnement de la LP ASUR s'effectue le même jour que l'un des jurys de fin d'année. De plus, il est mutualisé avec les conseils de perfectionnement des LP ISVD et *Chargé d'affaires en réseaux et télécommunications* (CART), ce qui ne paraît pas optimum et judicieux : le temps alloué ne doit pas être suffisant pour discuter en profondeur des axes d'améliorations. Aucun procès-verbal ou compte-rendu de conseil de perfectionnement n'est fourni, ce qui aurait pu permettre de connaître sa composition, ni même aucun exemple d'amélioration implémentée.

Les étudiants recrutés uniquement en formation par alternance proviennent de BTS et de DUT avec une majorité de BTS depuis trois ans. Il est difficile d'apprécier l'attractivité de la formation car le taux de pression n'est pas

mentionné. Les promotions oscillent entre 13 et 20 étudiants et quelques demandes de validations des acquis de l'expérience (VAE).

La mise en place d'enquêtes internes pour le suivi de promotions après obtention immédiate du diplôme, ainsi que 6 et 24 mois après obtention du diplôme est appréciée mais pour que cela reste exploitable, le taux de réponse doit-être amélioré car il n'est que de 66 % sur la dernière promotion. Le taux de poursuite d'études est faible (inférieur à 15 % en 2012) si l'on considère uniquement les diplômés ayant répondu à l'enquête.

Les enquêtes 2012 et 2013 démontrent un bon pourcentage de diplômés en emploi (supérieur à 80 %) mais compte tenu du faible taux de réponse à l'enquête sur la promotion 2013, le pourcentage de personnes en emploi et de celles en recherche d'emploi est difficilement exploitable. Quelques chiffres sont d'ailleurs incohérents, selon le tableau considéré.

On note une très forte majorité de CDI dans des entreprises diversifiées. L'adéquation des compétences acquises dans cette licence professionnelle par rapport à l'insertion professionnelle est excellente. Les diplômés sont majoritairement embauchés dans l'entreprise où ils ont effectué leur alternance.

Éléments spécifiques

Place de la recherche	La formation n'a pas de connexions spécifiques avec la recherche mais des enseignants-chercheurs font partie de l'équipe pédagogique. Leurs thèmes de recherche sont proches des enseignements qu'ils assurent dans une partie de l'unité d'enseignement UE2 (sécurité informatique).
Place de la professionnalisation	Les compétences professionnelles acquises durant la formation sont en adéquation avec ce que l'on peut attendre d'un spécialiste de l'administration et de la sécurité des réseaux informatiques. L'enseignement de l'analyse de la gestion des risques est fortement apprécié. La certification CISCO est un atout majeur mais elle n'est que facultative, et il est donc difficile d'apprécier combien d'étudiants choisissent de suivre cette certification.
Place des projets et stages	Le dispositif de suivi de l'apprenti par le tuteur pédagogique doit être renforcé par une seconde visite. Le contenu du livret d'alternance n'est pas assez détaillé pour l'apprécier. Il serait opportun que celui-ci soit également renseigné par les tuteurs pédagogique et entreprise. Les modalités de suivi et d'évaluation du projet tuteuré ne sont pas détaillées. Le volume horaire total est à mettre en conformité avec l'arrêté numéro 272 du 24 Novembre 1999.
Place de l'international	Non applicable.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les diplômes qui permettent de postuler à la LP ASUR sont précisés ainsi que les modalités de recrutement. Il n'existe pas de passerelle ou de convention permettant de faciliter le recrutement de L2 en provenance des établissements proches géographiquement. Une partie du Socle commun des connaissances techniques de l'UE2 sert de remise à niveau mais les modalités ne sont pas détaillées.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements sont principalement effectués en présentiel sur des équipements réels ou des logiciels de simulation. L'enseignement numérique est trop limité en termes de nouvelles pratiques pédagogiques. Il se limite à un espace où les intervenants peuvent partager leurs supports d'enseignement. L'acquisition de compétences transversales est cohérente pour une LP : Anglais, gestion de projet, management...
Evaluation des étudiants	Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques et les règles de délivrance des crédits ECTS et du diplôme sont clairement énoncées. Il existe deux jurys annuels. Un

	redoublement est possible avec conservation des unités d'enseignement acquises, ce qui est peu courant pour les licences professionnelles. Le nombre de redoublants par année n'est pas précisé.
Suivi de l'acquisition des compétences	L'établissement délivre l'Annexe descriptive au diplôme (ADD) qui détaille un portefeuille de compétences acquises. Le livret de l'étudiant est rempli exclusivement par l'étudiant et non pas par les tuteurs entreprise et académique. Les tuteurs ne peuvent donc pas faire remonter d'éventuels compléments d'informations par le biais de ce livret.
Suivi des diplômés	Le responsable de la formation a mis en place un suivi des diplômés mais pour que cela reste exploitable, le taux de retour doit être largement amélioré (66 % pour la dernière promotion). Ce faible taux est difficilement compréhensible pour une promotion diplômée depuis moins de six mois. Il faut absolument envisager des mesures fortes pour augmenter le taux de réponse car en l'état actuel, l'interprétation des taux d'embauche, de recherche d'emploi ou de poursuite d'étude n'a aucun sens. Il est impossible d'apprécier la qualité de ces enquêtes car le contenu et la mise en œuvre ne sont pas spécifiés. Quelques chiffres donnés ne sont pas cohérents lorsque l'on croise les tableaux.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement se réunit une fois par an. Les étudiants n'y sont pas représentés. On peut comprendre que l'optimisation du déplacement des membres extérieurs exige que ce conseil soit tenu le même jour que le jury mais son efficacité doit certainement souffrir de ce choix. Aucun compte-rendu ou procès-verbal n'est joint au dossier, ce qui ne permet pas de juger des améliorations annuelles apportées à la LP. L'évaluation des enseignements est uniquement mise en œuvre par l'Observatoire des étudiants (ODE) ; le taux de retour et le contenu ne sont pas précisés. Aucun « debriefing » n'est effectué entre le responsable de formation et les étudiants, cet axe d'amélioration pourrait être intéressant.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La formation est bien ciblée et répond à un besoin régional évident dans son environnement socio-économique.
- Le taux de diplômés est très satisfaisant.
- La formation a de bons débouchés en termes d'emploi.
- Il existe des conférences programmées sur des thématiques fortement d'actualités et effectuées par des professionnels du domaine.

Points faibles :

- Le taux de réponse aux enquêtes propres à la licence professionnelle est trop faible sur la dernière promotion.
- La composition du conseil de perfectionnement n'est pas précisée et les améliorations effectuées ne sont pas connues.
- Il y a trop d'intervenants professionnels dans la formation.
- Le projet tuteuré est non conforme à l'Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle.

Conclusions :

Cette licence professionnelle est bien ciblée, bien structurée et de qualité.

Il est recommandé d'essayer d'améliorer les points jugés trop faibles, notamment ceux concernant les enquêtes et le conseil de perfectionnement.

Il est suggéré de rendre la certification « Cisco » obligatoire car les étudiants n'ont pas forcément la maturité nécessaire pour juger ce qui pourrait être important pour eux dans leur future carrière professionnelle. Par ailleurs, il conviendrait de rendre obligatoire une certification professionnelle spécifique sur la sécurité des réseaux informatiques.

Il serait souhaitable de vérifier la procédure d'attribution des « points jury » qui doit rester optionnelle tant pour l'obtention du diplôme que des mentions.

Les intervenants professionnels dans la formation sont nombreux, il faudrait surtout veiller à ne pas augmenter leur nombre, voir le réduire légèrement pour obtenir un bon équilibre avec les enseignants académiques.

Les projets tuteurés doivent être mis en conformité avec l'Arrêté de novembre 1999 relatif à la licence professionnelle. Ils doivent représenter un volume horaire qui soit au minimum de 154 heures. Le projet tuteuré et le stage doivent constituer chacun une unité d'enseignement.

Observations de l'établissement

Licences Professionnelles Réseaux & Télécom

Spécialités

Administration et Sécurité des Réseaux (ASUR) Chargé d'Affaires en Réseaux et Télécommunications (ISVD) Intégration des Systèmes Voix/Données (CART)

Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES

En réponse aux points suivants, évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation de la licence professionnelle Réseaux & Télécom souhaite apporter les précisions suivantes :

Points forts

L'équipe pédagogique et les responsables des formations sont sensibles aux remarques sur les points forts des formations soulignés par les experts du HCERES, particulièrement celles sur le taux de diplômés et le taux d'insertion professionnelle qui constituent pour eux, les deux critères majeurs.

Enquêtes internes

Les enquêtes internes ont effectivement parfois des taux de retour insuffisants. Cela est fort probablement dû au fait que la personne qui les réalise n'intervient (en tant qu'enseignant) que dans une seule des quatre licences professionnelles. Il a par ailleurs été constaté que les répondants sont plus importants dans cette LP que dans les autres. De plus, dans les deux autres LP, les répondants sont en majorité les anciens étudiants de l'IUT qui connaissent donc également cet enseignant.

Afin de ne plus être tributaire de cette conséquence « affective » susceptible de fausser les chiffres, la formation s'en tiendra désormais aux enquêtes nationales réalisées par l'OdE très clairement plus apte à obtenir des taux de réponses standardisés.

Plate-forme de E-learning Cisco CCNA

L'intégration de la formation à distance « Cisco CCNA » à la formation a souvent interrogé l'équipe pédagogique : en tant que formation publique, avons nous véritablement le droit de rendre obligatoire une certification professionnelle gérée par une entreprise privée ?

Il n'a pas été jugé éthiquement acceptable d'imposer cela à nos étudiants. C'est la raison pour laquelle cette infrastructure est mise à leur entière disposition, tout en les « motivant avec insistance » à suivre cette formation, particulièrement adaptée à la remise à niveau des personnes, en fonction de leur provenance. Les différentes évaluations de cette certification Cisco ne sont cependant pas directement prises en compte dans l'obtention de la licence.

C'est donc un choix délibéré de l'équipe pédagogique.

Projet tuteuré et stage

Suite aux recommandations, les projets tuteurés et stages font maintenant l'objet de deux unités d'enseignement séparées.

Le volume minimal requis pour le projet tuteuré (un quart du volume d'enseignement hors stage, soit 112,5 heures dans notre cas), sera respecté dans le dossier de demande d'accréditation.

Projet tuteuré en formation par alternance

Ces licences ne sont mises en œuvre que sous la forme d'enseignement par alternance. Il a été précisé dans les dossiers « bilan » qu'il n'est prévu de conserver la formation initiale que pour pouvoir, dans des circonstances exceptionnelles, attribuer le diplôme à une personne rencontrant des difficultés spécifiques (dépôt de bilan de l'entreprise d'accueil en cours d'année, ...).

Il est bien évident que dans cette mesure, la distinction entre le projet tuteuré et le stage est beaucoup plus difficile à appréhender. Ceci explique que nous ne nous soyons pas appesantis sur les modalités de mise en œuvre du projet tuteuré dans le dossier bilan.

Une réflexion est conduite au niveau national sur ce point qui pose un réel problème. Il sera rectifié dans le dossier de demande d'accréditation.

Conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement se tient le même jour que le jury pour des raisons d'optimisation de déplacements : certains professionnels viennent vraiment de très loin. Néanmoins le jury a lieu sur une demi journée et le conseil sur l'autre demi journée.

Les délégués de chaque promotion sont bien entendu invités au conseil de perfectionnement, même si dans les faits, ils ne s'y présentent que très rarement.

C'est par erreur que la constitution du dernier conseil de perfectionnement ainsi que le compte rendu de cette réunion ont été retirés dans la version définitive du bilan.

Evaluation des enseignements

Le taux de retour des évaluations des enseignements avoisine les 100 % dans la mesure où ils sont effectués sur machine, en début de séance de TP à présence obligatoire. L'évaluation prend un quart d'heure maximum. L'anonymat de la procédure (garanti par le système utilisé par l'OdE) permet aux éventuels absents de répondre à la séance suivante.

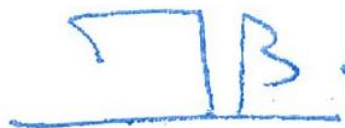
Le résultat des évaluations est remis individuellement à chaque responsable d'enseignement qui est libre de « débriefing » directement avec la promotion.

Livret de l'étudiant

Depuis le début de l'année en cours, le livret de l'étudiant a été dématérialisé. Il est maintenant géré par l'intermédiaire d'un outil de GED (Gestion Electronique de Documents). Il est constitué de 12 périodes mensuelles.

Chaque période doit être successivement remplie et validée formellement par l'étudiant, le tuteur en entreprise puis le tuteur pédagogique.

La gestion correcte du livret de l'étudiant est prise en compte dans l'évaluation du stage.



Michel Braud
Vice-président de la CFVU